

**FOAMGLAS®**

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 24-oct.-2024

Version 2

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC® 130 SUISSE

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00135

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Couche de base

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Pittsburgh Corning (Schweiz) AG
Schönggrund 26
6343 ROTKREUZ
T +41 (0)41 798 07 07
F +41 (0)41 798 07 67

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721 (uniquement pendant les heures ouvrables)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale/c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre)National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanjaInstitut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftnotruf Bispelbjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Estonie	Eesti Vabariik Mürgistusteabeskuse telefoninumber 16662; + 372 794 3794
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der CharitéCharité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om

	professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	Giftinformasjonene Giftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Mention d'avertissement

Attention

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient (reaction mass of 5-chloro-2- methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3- one [EC no. 220-239-6] (3:1))

EUH211 Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ou brouillards.

2.3. Autres dangers

Autres dangers

UE – Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) – Substances actives

reaction mass of 5-chloro-2- methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3- one [EC no. 220-239-6] (3:1).

Aucune substance PBT ou vPvB présente en concentration $\geq 0,1\%$

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	10-20	Carc. 2 (H351i) Acute Tox. 5, H333	01-2119489379-17
5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	-	55965-84-9	=> 0.00025-< 0.0015	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) (EUH071) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2120764691-48

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Informations supplémentaires

Acrylate dispersion

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	• Transporter la victime à l'air frais • Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Contact avec la peau	• Non irritant pendant l'utilisation normale • Laver la peau avec de l'eau et du savon
Contact avec les yeux	• Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes • Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières • (Consulter un médecin en cas d'irritation persistante)
Ingestion	• NE PAS faire vomir • Rincer la bouche • Consulter immédiatement un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	• Aucune information disponible
------------------	---------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	• Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit • Aucune information disponible chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection • Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection
spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu • Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles • Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement • Recueillir le produit répandu
• Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement • Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13)

Méthodes de nettoyage • Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques • Voir la section 8 pour plus d'informations
• Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger • Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Considérations générales d'hygiène • Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation • Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé
• Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C
• Tenir à l'écart de la chaleur
• Protéger du rayonnement solaire
• Protéger contre le gel

Matières incompatibles • Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) • Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Titane (dioxyde de) 13463-67-7		10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	10 mg/m ³ TWA	TWA: 10.0 mg/m ³
Nom chimique	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³		TWA: 6 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 1.25 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TLV: 5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9			TWA: 0.2 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) • Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) • Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques • Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** • Lunettes de sécurité étanches
• (EN 166)
- Protection des mains** • Porter des gants de protection
• Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
• Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
- Protection de la peau et du corps** • Vêtements de protection adaptés
- Protection respiratoire** • Exposition à court terme : Masque complet (DIN EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Masque antipoussière efficace (EN 149). Type de filtre: P2 (EN143). Exposition à long terme : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement • Aucune information disponible

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Aucune information disponible
Odeur	Aucune information disponible.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Tel qu'il est fourni, le produit n'est pas explosif	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Aucune information disponible	
Teneur en COV (%)	0 %	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité • Pas de réactivité connue

10.2. Stabilité chimique

Stabilité • Stable dans les conditions normales

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques • No
Sensibilité aux décharges statiques • No

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses • Aucune dans les conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter • Aucun(e) connu(e)

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles • Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition • Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		= 5.09 mg/L (Rat) 4 h
Kaolin, calciné	5,000 mg/kg (Rat)	5,000 mg/kg	> 2.07 mg/L (Rat) 4 h
5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	= 53 mg/kg (Rat)	= 87.12 mg/kg (Rabbit)	

11.2 Informations sur d'autres dangers

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Titane (dioxyde de)	100 mg/l (Algae)	-	>1000 mg/L (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec	0.7

2-méthyl-3(2H)-isothiazolone

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes**12.7. Autres effets néfastes****Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Emballages contaminés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	• Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé • Les codes de déchets suivants ne sont qu'une suggestion : • 08 01 20

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales No

IATA

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales No

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Low hazard to waters

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	75.	
5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone - 55965-84-9	75.	

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion
H310 - Mortel par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 24-oct.-2024

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité